

Un arrêté du 25 juillet 1793 pris par les conventionnels Dubois-Crancé et Gautier avait requisitionné les gardes nationales de la région. La Haute-Loire devait fournir 1,000 hommes, ainsi répartis :

District du Puy.....	430	hommes.
— de Brioude..	310	—
— de Monistrol.	260	—

Cette levée en masse rencontrait des obstacles de toute sorte, à ce point qu'il fut résolu par le directoire du département d'envoyer un de ses membres auprès de Dubois-Crancé à l'effet d'en obtenir quelques jours de répit (3).

Puy, vers 1774, d'une attaque d'apoplexie. Les avocats de cette ville pour témoigner « leur sensibilité » à la perte que le pays de Velay venait de faire, assistèrent en corps à ses obsèques.

J.-B. Jamon avait épousé Jeanne-Marie Mey de Challes, fille de noble Jacques Mey de Challes, Sr de Challes, conseiller honoraire en l'élection de Montbrison, avocat au parlement, et de Catherine Boër, et sœur de noble Pierre-Alexis-François Mey de Challes, conseiller du roi en l'élection de Montbrison.

Jamon adopta bien vite les idées du jour, à telle enseigne que dans une lettre, adressée de Paris le 3 avril 1792 à un habitant de Montfaucon par la femme du législateur, on lit : « Il nous tarde de trinquer et boire ensemble de ce bon jus de la treille et faire *corus* (*sic*) de l'air *ça ira* et *ça ira bien*. » (Communication de M. Paul Le Blanc, de Brioude.)

(3) Tel fut le motif assigné au voyage de Jamon à Lyon, par ses collègues du département ; or ceux-ci étaient de cœur avec les Lyonnais et n'attendaient, comme leurs collègues du Puy-de-Dôme, que le moment opportun de se déclarer.

La mission de Jamon n'était-elle pas de rechercher si ce moment opportun pouvait et devait réellement se produire ?

Dubois-Crancé ne dit-il pas fort rudement au médecin Dance : « Tout cela semble un plan concerté pour favoriser les Lyonnais »